



Sapeurs-Pompiers
BUREAU du CASDIS

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20/07/2023

ID : 045-284500253-20230720-DECISION_D7-DE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE et de SECOURS du LOIRET**

Réunion du 10 janvier 2023

Voix délibérative : MM. GAUDET - GRANPIERRE – MME LABADIE – MM. BURGEVIN - VACHER

VOTE :

En exercice : 5

✚ Présents : 5

✚ Votants : 5

DÉCISION DU BUREAU N° D2023-D7

OBJET : Autorisation donnée au Président de signer des actes modificatifs au marché n° PA22BAT01 relatif à la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Saint Benoit sur Loire

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la commande publique et notamment son article R2194-1;

VU Le marché PA22BAT01 relatif à la construction d'un centre d'incendie et de secours à Saint Benoit sur Loire en date du 10 août 2022 ;

VU Le rapport n°7 du Bureau du Conseil d'administration présenté par M. le Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Considérant que le 10 août 2022, le SDIS du Loiret a passé un marché relatif à la construction d'un centre d'incendie et de secours à St Benoit sur Loire ;

Considérant que dans le cadre de l'exécution de ce marché, des travaux non prévus initialement au cahier des charges se sont révélés nécessaires.

IL EST DÉCIDÉ :

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 1

Article 1^{ER} : D'autoriser le Président à signer un acte modificatif avec l'entreprise BORDILLON, titulaire du lot 3 COUVERTURE BARDAGE pour l'aménagement d'une platine sur la couverture afin d'y apposer la sirène de l'ancien CIS et répondre aux mesures d'alerte à la population.

Le coût associé à ces travaux supplémentaires s'élève à 2 820 euros TTC, ce qui représente une augmentation du montant initial des travaux pour ce lot de 1,52 % et porte le nouveau montant du marché à 187 764.34 € TTC

Suite de la décision D2023-D7 du 5 juillet 2023

Article 2 : D'autoriser le Président à signer un acte modificatif avec l'entreprise CLEMENT TP, titulaire du lot 8 VRD CLOTURES ESPACES VERTS pour la mise en place du busage du fossé pour disposer d'une surface aérée avec maintien de l'écoulement des eaux permettant d'obtenir un accès facile au CIS et aux voies d'accès voisines.

Le coût associé à ces travaux supplémentaires s'élève à 2 970 euros TTC, ce qui représente une augmentation du montant initial des travaux pour ce lot de 1,88 % et porte le nouveau montant du marché à 164 942.7 € TTC.

Article 3 : Ces actes modificatifs prendront effet à compter de leur date de notification.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SDIS, aux chapitre et article concernés.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6 : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret et Mme la Comptable publique sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Le Président,



Marc GAUDET